

FEM
HOMMES

PLAN D' ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ

entre les Femmes
et les Hommes
dans les politiques
publiques métropolitaines

2023-2026

Plus d'infos sur metropole.toulouse.fr

Sommaire

Axe 1 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE TOULOUSE MÉTROPOLE

A) Un engagement de l'employeur exemplaire en faveur de l'égalité professionnelle

- **Objectif 1** : Mobiliser les actrices et les acteurs
- **Objectif 2** : Développer l'égalité dans les conditions de vie au travail et l'articulation des temps de vie personnels
- **Objectif 3** : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois

B) Généralisation de la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes

- **Objectif 1** : Conforter le réseau des référents égalité au sein de Toulouse Métropole et son ouverture aux communes
- **Objectif 2** : Participer aux réseaux locaux et nationaux et mobiliser le tissu associatif local
- **Objectif 3** : Développer les outils de communication interne
- **Objectif 4** : Créer les outils pour aider à la prise de décision

C) Une stratégie métropolitaine en matière de prévention

- **Objectif 1** : Combattre les violences intrafamiliales conjugales/sexuelles et sexistes

Axe 2 : RENFORCER L'ÉGALITÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES

A) Une démarche transversale et intégrée de l'ensemble des politiques publiques

- **Objectif 1** : Renforcer une offre culturelle égalitaire
- **Objectif 2** : Développer la pratique sportive au féminin
- **Objectif 3** : Confirmer les actions en faveur de l'accès à l'emploi des femmes
- **Objectif 4** : Promouvoir la place des femmes dans l'aménagement et la pratique de la ville
- **Objectif 5** : Prendre en compte les problèmes de sécurité spécifiques rencontrés par les femmes dans les transports en commun

B) Des démarches incitatives au sein des services et sur le territoire

- **Objectif 1** : Rechercher des bonnes pratiques avec les directions des finances et de la commande publique
- **Objectif 2** - Confirmer à l'international les actions solidaires vers les femmes
- **Objectif 3** - Affiner les critères de l'égalité filles garçons dans l'instruction des demandes de subventions
- **Objectif 2** - Communiquer de façon coordonnée pour les événements de dimension métropolitaine

C) La promotion de projets innovants en partenariat avec les communes

- **Objectif 2** : Poursuivre la sensibilisation et la communication sur les violences sexistes et sexuelles, auprès du public jeune à des fins de prévention des violences, le plus précocement possible
- **Objectif 1** : Encourager et soutenir les projets de dimension intercommunale
- **Objectif 2** : Capitaliser les bonnes pratiques des communes et les diffuser
- **Objectif 3** : S'engager dans des projets européens
- **Objectif 4** : Sensibiliser le jeune public à l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge

Axe 3 : RENFORCER L'IMPULSION DES ACTIONS FÉDÉRATRICES AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE

A) Le rôle de soutien et d'ingénierie de Toulouse Métropole

- **Objectif 1** : Apporter un soutien méthodologique et organisationnel aux communes
- **Objectif 2** : Définir un cycle de formation et de conférences ouverts aux élus et techniciens référents des communes

B) «Faire Métropole» en matière d'égalité femmes-hommes

- **Objectif 1** : Organiser des événements fédérateurs pour favoriser la coopération entre communes et l'impact auprès des habitants

Axe 4 : AFFINER LES MESURES D'ÉVALUATION POUR PROGRESSER EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

A) Un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

- **Objectif 1** : Evaluer les politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- **Objectif 2** : Ajuster les politiques publiques pour davantage d'égalité

B) Une gouvernance locale pour piloter et suivre le Plan d'action égalité femmes-hommes

- **Objectif 1** : Instaurer un comité de pilotage sous la présidence de l'élue en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, Vice-Présidente de la Commission Cohésion Sociale et Inclusion
- **Objectif 2** : Participer au comité de suivi technique mesurant les avancées du plan d'action



La Métropole en signant la Charte Européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'actions métropolitain.

Aujourd'hui, nous sommes au rendez-vous en présentant le premier plan d'actions jusqu'en 2026 !

L'objectif est d'intensifier sur tout le territoire métropolitain des actions fédératrices mais aussi de créer des coopérations et partager les bonnes pratiques entre nos 37 communes afin d'avancer vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour intensifier le progrès dans ce domaine et parvenir à une culture commune, la Métropole doit être exemplaire, en tant qu'employeuse comme dans l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en place, et dans un partenariat avec les communes de la Métropole.

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole



L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu important de cohésion sociale et de vivre-ensemble. Agir en faveur d'une égalité réelle implique de faire évoluer les mentalités et comportements en luttant contre les stéréotypes et en promouvant l'accès aux droits aussi bien dans un cadre privé que public.

Toulouse Métropole, fortement engagée dans cette ambition, a initié dès 2022, un travail avec les 37 communes pour co-construire ensemble un plan d'actions permettant la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de nos politiques publiques. En mobilisant les atouts du territoire métropolitain, de nombreuses actions seront mises en œuvre pour tendre vers une égalité réelle, au bénéfice de l'ensemble des habitantes et habitants de la Métropole.

Ainsi, ce premier plan d'actions métropolitain pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques fixe les objectifs à atteindre pour cheminer progressivement, à l'échelle de notre territoire, vers une égalité réelle.

Julie ESCUDIER
Conseillère déléguée
à l'égalité femmes-hommes

Introduction

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux de la République. La France, signataire en 1945 de la Charte des Nations Unies et en 1948 de la déclaration universelle des droits de l'Homme, a toujours affirmé son attachement au respect des droits humains et à l'égalité.

Cependant, et malgré les nombreux textes, la réalité du quotidien démontre des inégalités persistantes, raison pour laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes, outre les valeurs portées et partagées par beaucoup, est devenue une obligation légale et morale.

Dans le cadre de sa politique de Cohésion Sociale, Toulouse Métropole a proposé lors du Conseil Métropolitain du 13 décembre 2019, le rapport 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en matière de ressources humaines, et pour la première fois, en matière de politiques publiques. D'ores-et-déjà, la démonstration était faite d'une politique de cohésion sociale engagée, avec la mise en place d'actions dans le champ de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lors de la journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars 2019, Toulouse Métropole a adhéré à la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie publique locale.

Éditée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Charte Européenne repose sur six grands principes :

- 1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental ;**
- 2. La prise en compte des discriminations multiples et des obstacles pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;**
- 3. La participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de décision ;**
- 4. L'élimination des stéréotypes sexuels susceptibles d'influer sur les comportements et l'action publique ;**
- 5. L'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des dispositifs publics ;**
- 6. L'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes.**

De cette charte doit découler un plan d'actions fixant les priorités, les actions et les ressources

nécessaires à sa réalisation, engageant Toulouse Métropole à la promotion et l'instauration, dans les faits, d'une véritable égalité.

À ce jour, seize communes sont signataires de la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale sur le territoire de la Métropole et depuis, plusieurs communes se sont progressivement structurées afin de collaborer pour la réalisation d'actions en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes :

- 29 communes ont désigné des référents élus ou techniciens au sein des conseils municipaux et services,
- d'autres ont mis en place des commissions municipales égalité femmes hommes, des comités techniques.

C'est dans cet esprit de partage qu'a été construit le présent document, avec l'apport, l'expertise et l'expérience de chaque commune partie prenante au présent plan d'actions métropolitain en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que l'ensemble des directions mutualisées ou métropolitaines.

Dans ce contexte, 4 axes transversaux se sont dégagés :

Continuer à développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de Toulouse Métropole

Renforcer l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines

Renforcer l'implication des actions fédératrices avec les communes du territoire

Affiner les mesures d'évaluation pour, évaluer, et progresser en matière d'égalité

Axe

1

CONTINUER À DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Pour se sentir concernés par les différents enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, tant en matière de politiques publiques qu'en terme d'égalité professionnelle, le partage d'une nécessaire culture commune de l'égalité femmes-hommes est impulsé depuis plusieurs années sur le territoire de Toulouse Métropole

A) Un engagement de l'employeur exemplaire en faveur de l'égalité professionnelle

Toulouse Métropole a adopté en décembre 2020 son premier plan d'actions égalité professionnelle 2021 - 2023. Il fonde les engagements de la collectivité en matière d'égalité autour de trois objectifs principaux :

OBJECTIF 1

MOBILISER LES ACTRICES ET LES ACTEURS

Actions principales :

- Sensibiliser et former les agents de Toulouse Métropole à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la non-discrimination, à l'égalité professionnelle
- Développer une communication interne vectrice d'égalité
- Affirmer une volonté politique forte

Pilote : Pôle Santé Qualité de Vie au Travail de Toulouse Métropole

Calendrier : 2021-2023 puis 2024-2026

OBJECTIF 2

DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ DANS LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL ET L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE AU TRAVAIL

Actions principales :

- Prévenir et traiter les discriminations, lutter contre les violences, le harcèlement et les agissements sexistes
- Favoriser l'articulation vie professionnelle et vie personnelle
- Développer l'égalité dans les conditions de travail

Pilote : Pôle Santé Qualité de Vie au Travail de Toulouse Métropole

Contributeurs : Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / Toulouse Métropole / Mission Égalité Diversités

Calendrier : 2021-2023 puis 2024-2026

OBJECTIF 3

GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, GRADES ET EMPLOIS

Actions principales :

- Effectuer une enquête des emplois saisonniers et des managers sous l'angle du genre, lancer une étude d'analyse des écarts de rémunérations
- Élaborer une charte interne de communication égalitaire
- Développer la communication, la formation
- Rédiger un nouveau marché des vêtements de travail
- Rédiger un guide de la parentalité
- Mettre en place un comité de pilotage
- Évaluer les écarts de rémunération

Pilote : Pôle Santé Qualité de Vie au Travail de Toulouse Métropole

Calendrier : 2021-2023 puis 2024-2026

B) Une généralisation de la culture de l'égalité entre les femmes & les hommes

Une impulsion et une coordination de Toulouse Métropole a permis de développer un réseau de référents égalité femmes-hommes au sein de chaque direction. Ce réseau interne à la collectivité développe le partage de bonnes pratiques et identifie les problématiques et les projets propres à chaque direction. Les référents égalité femmes-hommes sont devenus des relais indispensables pour garantir une politique intégrée et transversale à tous les domaines d'action de la collectivité. Ce réseau s'est progressivement ouvert aux référents égalité des communes de Toulouse métropole afin de favoriser des outils communs et des synergies sur l'ensemble du territoire métropolitain.

OBJECTIF 1

CONFORTER LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS ÉGALITÉ AU SEIN DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET SON OUVERTURE AUX COMMUNES

Ce réseau se structure autour de réunions biannuelles et peut être dynamisé par des rencontres thématiques. Un échange d'actualités, d'outils et de données afin de construire une culture commune en matière d'égalité femmes-hommes est favorisé. À ce jour, ce réseau compte 17 agents à l'échelle des services communs de Toulouse et de Toulouse Métropole. Il a vocation à s'enrichir de nouveaux référents pour que toutes les directions bénéficient de personnes ressources en capacité de mettre en œuvre une politique publique en matière d'égalité femmes-hommes. Pour améliorer l'identification des référents et référents Égalité Femmes Hommes en interne et mieux faire connaître le réseau égalité femmes-hommes, une campagne de communication interne est engagée.

Actions principales :

- Développer les temps d'échanges intercommunaux en matière de ressources humaines et de politiques publiques
- Identifier un référent dans chaque direction, enrichissement réciproque du réseau, acquisition de langage, de posture, de vision adaptée aux enjeux de l'égalité femmes - hommes
- Mettre en place des actions co-construites et coordonnées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Pilote : DGRH- Pôle Santé Qualité de Vie au Travail de Toulouse Métropole - Mission Egalité Diversités, Toulouse Métropole
Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 2

PARTICIPER AUX RÉSEAUX LOCAUX ET NATIONAUX ET MOBILISER LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL

Toulouse Métropole, membre du réseau départemental «Égalité sur son 31 » depuis plusieurs années, apporte par le biais des actions mises en place, une réelle plus-value, notamment en matière d'égalité professionnelle, de lutte contre les violences conjugales, de sensibilisation et de prévention.

Actions principales :

- Diffuser les bonnes pratiques locales au sein d'« Égalité sur son 31 »
- Mobiliser le réseau associatif toulousain pour favoriser l'interconnaissance des associations et la cohérence des actions sur le territoire

Pilote : Toulouse Métropole / Mission Égalité Diversités / Pôle Santé Qualité de Vie au Travail de Toulouse Métropole / Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 3

DÉVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION EN INTERNE

La communication joue un rôle majeur en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle permet d'agir, à travers les mots et les images sur les représentations collectives et ainsi lutter contre les stéréotypes de sexe.

Actions principales :

- Élaborer un guide de bonnes pratiques locales, le diffuser et l'actualiser chaque année
- Garantir une communication égalitaire dans tous les supports d'informations et de communication de Toulouse Métropole : s'assurer que les femmes et les hommes sont représentés de manière équilibrée dans tous les domaines
- Présenter les projets égalité femmes-hommes dans toutes les commissions thématiques de Toulouse Métropole afin de sensibiliser et faire connaître plus largement les actions menées

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Egalité Diversités et Direction de la Communication
Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 4

CRÉER LES OUTILS POUR AIDER À LA PRISE DE DÉCISION

La mise en place d'un système de veille juridique ou documentaire est essentielle pour sentir les tendances futures et orienter la prise de décision en terme de politiques publiques.

Celle-ci permet de se tenir informé des projets de loi, pour anticiper les évolutions législatives et réglementaires à venir, en réfléchissant en amont aux moyens de leur mise en œuvre.

Actions principales :

- Créer une « gazette de l'égalité » pour diffuser l'actualité juridique et communiquer sur les événements locaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- Organiser une veille documentaire à l'attention des communes de Toulouse Métropole et des directions

Pilote : Mission Égalité Diversités – Service presse Toulouse Métropole - Direction Communication
Calendrier : 2023-2026

Axe

2

RENFORCER L'ÉGALITÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES

Pour faire reculer réellement les inégalités persistantes, Toulouse Métropole a engagé depuis 2018 une démarche nouvelle et transversale pour transformer l'égalité des droits en égalité réelle. Toutes les politiques publiques sont concernées et l'égalité est aussi envisagée comme un moteur pour l'emploi, la croissance de la Métropole

A) Une démarche transversale et intégrée de l'ensemble des politiques publiques

OBJECTIF 1

CONTINUER À DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE ÉGALITAIRE

Au niveau national, les chiffres de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication montrent bien que les femmes représentent la majorité des étudiants de l'enseignement supérieur.

Selon les chiffres clés du ministère chargé de l'égalité femmes-hommes, les artistes femmes sont moins visibles que les hommes. La part des représentations programmées réalisées par des femmes est de 38%, celle des festivals des musiques actuelles est de 14% contre 22% pour la musique classique.

De la même manière, dans le domaine de la recherche scientifique, certaines filières sont également fortement affectées par ces déséquilibres, créant des difficultés pour les jeunes filles ou les jeunes garçons à se projeter dans certaines formations et carrières. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger et renforcer les actions engagées par la direction de la culture fortement impliquée sur les questions d'égalité : Toulouse Métropole doit être en mesure de proposer une programmation culturelle sans stéréotype de genre, avec une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Théâtre du Capitole obtient en novembre 2021 le label « Opéra national en région » délivré par l'Etat/Ministère de la Culture. L'Orchestre du Capitole détient le label « Orchestre national en région » depuis 1974.

Ces deux labels incluent une « parité entre les femmes et les hommes tant par l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération ».

L'Orchestre national du Capitole doit poursuivre son effort dans la programmation de femmes cheffes d'orchestre. Le recrutement des musiciens de l'Orchestre se fait quant à lui derrière un paravent, afin d'éliminer toute discrimination, notamment genrée.

Actions principales :

- Promouvoir l'égalité par la littérature et la science en généralisant le Prix littérature jeunesse égalité filles garçons, les actions autour des femmes et filles de science
- Encourager l'accès de toutes et tous dans l'ensemble des filières d'étude, y compris celles ayant à tort la réputation d'être genrées (informatique, mathématique, technique,...) par des journées portes ouvertes
- Agir pour la mixité des métiers en particulier dans les secteurs scientifique, technique et industriel ; journées portes ouvertes, exposition et présentations
- Proposer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les programmations culturelles, quelle que soit la discipline artistique et scientifique;
- Encourager la prise en compte de l'égalité femmes-hommes auprès des équipements subventionnés (Programmation du Quai des savoirs et des Abattoirs) et des manifestations soutenues par la Métropole
- Promouvoir la représentation équilibrée des femmes et des hommes bénéficiant de soutien à la création et la diffusion artistique et culturelle
- Lutter contre l'invisibilisation des femmes par la création et la diffusion d'expositions de portraits de femmes notamment femmes artistes, femmes scientifiques mais également par l'organisation d'édithons destinés à enrichir l'encyclopédie Wikipédia avec des fiches de femmes autrices, scientifiques, artistes

...



- Proposer des espaces culturels, des scénographies d'expositions ou d'espaces pédagogiques ouverts à tous les publics, c'est-à-dire allant à l'encontre des stéréotypes de genres et des idées reçues (créer des conditions permettant aux papas comme aux mamans de se sentir bienvenue dans les espaces destinés à la petite enfance, ou encore aux petites filles comme aux petits garçons dans les espaces informatiques ou de bricolage)
- Développer les actions du Quai des savoirs et du petit Quai des savoirs

Pilote : Direction Générale de la Culture et toute direction soutenant des équipements ou des manifestations culturelles (TONC, Théâtre du Capitole, Quais des savoirs, Lecture Publique ...).

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 2

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE AU FÉMININ

Suite à une étude nationale menée en 2017 sur les pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes, l'INSEE conclut « qu'une femme a 20% de chances en moins de pratiquer une activité physique ou sportive qu'un homme » et ce, quel que soit le niveau de diplôme ou sa situation matrimoniale. Le sport est une pratique historiquement masculine.

Les chiffres-clés édition 2021 du ministère chargé de l'égalité Femmes Hommes, de la diversité et de l'égalité des chances montrent qu'en matière sportive :

- Un manque évident de mixité dans la plupart des fédérations avec un faible pourcentage de femmes licenciées hors sports dits féminins (équitation, sport de glace, et gymnastique),
- Un faible nombre de fédérations (10 / 87) sont à majorité féminine.

Actions principales :

- Instaurer des partenariats avec les clubs, les influenceurs locaux pour de possibles challenges territoriaux féminins ou mixtes
- Elaborer une charte égalité et mixité dans le sport avec les clubs sportifs de Toulouse Métropole
- Mobiliser les communes sur des événements internationaux
- Prendre en compte l'approche intégrée dans les projets d'équipement et d'aménagement sportif
- Engager les opérateurs à proposer une partie de leurs activités en mixité et à agir en faveur de l'accès des femmes à une discipline traditionnellement connotée masculine en proposant des journées d'informations et d'essais de la pratique
- Agir en faveur de l'accès des femmes à une discipline traditionnellement connotée masculine en proposant des journées d'information et d'essais de la pratique
- Médiatiser le sport féminin pour le valoriser

Pilote : Direction des sports, Direction de l'aménagement, Direction de la communication.

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 3

CONFIRMER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI DES FEMMES

Même si le taux d'emploi des femmes a augmenté de façon significative au cours de la dernière décennie, le sous-emploi continue de toucher principalement les femmes et les mères de familles, dont une partie significative est en situation de monoparentalité. Toulouse Métropole soutient les réseaux de développement professionnel des femmes, de valorisation de toutes formes d'entrepreneuriat féminin et d'aide à la suppression de freins. Une attention particulière est portée à la représentation des femmes dans toutes les actions soutenues pour l'accès, le maintien et/ ou le retour à l'emploi et aux dispositifs d'aide, à la lutte contre les stéréotypes et à la diversification des métiers accessibles aux femmes.

Des réponses spécifiques sont apportées par les acteurs de l'emploi :

- Toulouse Métropole Emploi fait de l'accès des femmes à l'emploi durable une priorité ;
- La Direction de l'emploi, par le Plan Local d'insertion par l'économie lève par ses actions les freins à l'emploi ;
- L'économie sociale et solidaire développe l'entrepreneuriat féminin.

Actions principales :

- Encourager l'entrepreneuriat féminin en développant des modules de formation du parcours ADRESS et poursuivre les actions de l'économie sociale et solidaire en matière d'égalité tel le dispositif de la Première Brique
- Développer le recueil des données genrées dans les pépinières d'entreprises
- Promouvoir les actions pour l'emploi et l'insertion professionnelle des femmes dans le cadre de l'accompagnement réalisé par le Plan local Insertion Emploi et former les référents/conseillers pour :
 - Repérer les difficultés pouvant être des freins à l'insertion professionnelle des femmes (Garde d'enfants, articulation des temps de vie professionnel et familial...)
 - Faciliter l'accès des femmes et des hommes aux secteurs d'activité porteurs d'emploi, en fonction de leurs souhaits et compétences et non en fonction de la représentation sexuée des métiers
 - Favoriser le rapprochement entre offre et demande d'emploi sur la base des compétences, peu importe qu'ils s'agissent d'hommes ou de femmes
 - Garantir aux côtés du futur employeur, à chaque étape du processus de recrutement, l'égalité de traitement des candidatures des demandeurs d'emploi accompagnés
- Développer les rencontres et visites dans les entreprises (TME/PLIE) afin de faire évoluer les représentations genrées des métiers, qui limitent fortement le choix des femmes dans leurs orientations professionnelles et les difficultés d'accéder aux métiers les plus valorisants
- Mettre la clause sociale au service des femmes et de leurs compétences au travers du programme Égalité #professionNELLE
- Augmenter la part des femmes dans les emplois des clauses sociales dans tous les secteurs d'activité
- Faciliter l'accès aux métiers traditionnellement masculins, afin d'élargir leurs champs professionnels en sensibilisant les entreprises engagées et les partenaires de l'emploi
- Faciliter l'accès des femmes en situation de grande précarité ou de prostitution sur les emplois des clauses sociales en s'appuyant notamment sur le levier de l'insertion par l'activité économique

Pilote : Direction de l'Emploi et Toulouse Métropole Emploi
Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 4

**PROMOUVOIR LA PLACE DES FEMMES
DANS L'AMÉNAGEMENT ET LA PRATIQUE DE LA VILLE**

La ville est un espace d'expression, reflet de notre société qui exprime volontairement ou non, des normes, des hiérarchies, des droits et des non droits.

Pour exemple les hommes occupent en majorité le mobilier urbain ; les femmes traversent davantage la ville mais se posent peu ou pas dans les espaces publics. Par ailleurs, il est constaté des inégalités d'usage de l'offre de loisirs urbains : les équipements de loisirs et les espaces sportifs sont fréquentés aux deux tiers par des hommes. Les politiques publiques d'aménagement peuvent contribuer à améliorer l'égalité femmes-hommes dans la ville, en aménageant des espaces publics qui correspondent aux besoins et aux attentes de toute la population.

A l'échelle de la métropole de Toulouse, plusieurs actions peuvent être menées intégrant les enjeux de la mixité dans l'aménagement de la ville.

Actions principales :

- Sensibiliser et outiller les chefs de projets, les urbanistes les aménageurs pour concevoir des aménagements favorisant l'égalité femme-homme
- Diffuser une culture de l'égalité dans les instances de concertation
- Accompagner les femmes pour qu'elles trouvent ou retrouvent leur place dans l'espace public en développant les marches exploratoires (diagnostic des usages, préconisations)

Pilote ou contributeurs : Direction de l'aménagement et des grands projets, Direction de l'action territoriale Direction des espaces publics et du développement durable, Pôles territoriaux & Services techniques, Aménageur Oppidéa

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 5

**PRENDRE EN COMPTE LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES
RENCONTRÉS PAR LES FEMMES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN**

La question de la violence contre les femmes dans les transports dépasse le cas des agressions ou du harcèlement.

Les réseaux de transport sont le plus souvent conçus par les hommes. Or, les déplacements des femmes semblent obéir à des logiques très différentes de celles des hommes.

Selon le rapport 2021 de l'Autorité de la Qualité des Services dans les Transports, la majorité des femmes (51%) se sentent en insécurité dans les transports en commun, d'où le renoncement à prendre train ou métro de plus en plus fréquent

Dans l'agglomération toulousaine, les arrêts de bus se trouvent à plus de 300 mètres l'un de l'autre : en pleine nuit, dans des rues souvent peu éclairées, le risque de se faire agresser en rentrant chez soi est ainsi démultiplié.

Actions principales :

- Développer les offres de services dans les transports en commun en faveur des femmes
- Continuer à déployer les campagnes de prévention contre le harcèlement dans le métro ;
- Étendre l'expérimentation de l'arrêt à la demande par Tisséo

Pilote : Tisséo / Toulouse Métropole et secteur associatif

Calendrier : 2023-2026

**B) Des démarches incitatives
au sein des services et sur le territoire**

Le sujet de l'égalité femmes hommes se retrouve également au niveau de la commande publique et de l'instruction des demandes de subventions.

OBJECTIF 1

**RECHERCHER DES BONNES PRATIQUES AVEC LES DIRECTIONS DES
FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Les dépenses publiques constituent un levier non négligeable pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elles participent à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Concernant la commande publique, les entreprises sanctionnées pour des discriminations ou ne respectant pas les dispositions légales en matière d'égalité professionnelle peuvent se voir refuser l'accès à un marché public, conformément à l'article 16 de la loi du 4 août 2014.

Par ailleurs, et par application de l'éga-conditionnalité préconisée par le Haut Conseil à l'Égalité (rapport d'octobre 2014), « l'argent public doit, non seulement ne pas conforter les stéréotypes de sexe, mais au contraire constituer un levier pour agir contre ces derniers ». Pour ce faire, il recommande de conditionner les financements publics à l'égalité femmes-hommes ».

Des marchés publics de Toulouse Métropole sont au service de l'égalité femmes-hommes, intègrent des clauses en faveur de l'égalité.

Actions principales :

- Analyser les retours d'expériences de collectivités ayant développé des clauses égalité dans leurs marchés et envisager de tester sur un marché ciblé au sein de la collectivité
- Analyser les retours d'expériences d'autres collectivités ayant introduit le critère de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration budgétaire
- Prendre en compte, parmi les cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics, les personnes condamnées pour des motifs liés à la discrimination (art. 225-1 du Code pénal) et pour le non-respect des dispositions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Elaborer des clauses incitatives visant à valoriser les entreprises qui prennent des mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein de leurs entreprises
- Introduire des clauses de reporting au sein des marchés afin de recenser et suivre les actions menées en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes par les titulaires des marchés de la Métropole et la Mairie de Toulouse
- Créer un questionnaire à destination des opérateurs économiques et des fédérations professionnelles afin de les interroger sur les actions menées au sein de leur entreprise et société
- Organiser une rencontre professionnelle avec les opérateurs économiques autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes afin de les sensibiliser sur la promotion de cet enjeu à l'échelle du territoire Métropolitain avec les acteurs institutionnels du territoire
- Introduire le suivi des actions menées dans le cadre du travail en cours sur la labellisation fournisseurs

Pilote : Direction des Finances, Direction de la Commande publique, Toulouse Métropole, Mission Égalité Diversités

Calendrier : 2024-2026

OBJECTIF 2**AFFINER LES CRITÈRES DE L'ÉGALITÉ FILLES GARÇONS
DANS L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Les directions métiers de Toulouse Métropole ont défini des critères d'attribution de subventions permettant d'allouer des financements identiques pour les femmes comme pour les hommes.

De la même manière, la demande de subvention doit intégrer la répartition du public cible en terme de genre et son renouvellement suppose la réalisation d'un bilan genré.

Actions principales :

- Sensibiliser les associations financées par la Métropole à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur gouvernance et leurs activités
- Intégrer dans les conventions attributives de financements l'obligation de fournir des bilans genrés & analysé sous le prisme du genre
- Valoriser les résultats obtenus par les associations intégrant l'égalité

Pilote : Directions métiers / Service de la Vie associative en lien avec l'ensemble des directions

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 3**CONFIRMER À L'INTERNATIONAL
LES ACTIONS SOLIDAIRES VERS LES FEMMES**

- Développer l'action extérieure de la Métropole via la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de la Loi Oudin SANTINI : solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- Confirmer la labellisation des actions subventionnées dans le cadre de la semaine de l'Europe

**C) Une stratégie métropolitaine
en matière de prévention**

Toulouse Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

La gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes, constituent un phénomène d'ampleur, tant dans la sphère privée que publique.

OBJECTIF 1**CONTINUER LE COMBAT CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES
CONJUGALES/SEXUELLES ET SEXISTES**

Cet engagement a été inscrit dans la stratégie métropolitaine de prévention de la délinquance de Toulouse Métropole (2023 -2026). Des actions concrètes à destination des communes de la Métropole et des habitants sont et seront proposées durant cette période. Elles s'appuieront notamment sur les avancées du groupe de travail métropolitain dédié à cette thématique, permettant de développer différentes actions, réflexions et outils à l'échelle du territoire.

Actions principales :

- Signer un contrat métropolitain de mobilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire intervenant dans cette thématique
- Créer et déployer les outils et actions de communication à destination du grand public, de publics cibles (victimes/ témoins/auteurs, jeunes, personnes en situation de vulnérabilité, ...) et des professionnels de terrain
- Développer des actions de formation/sensibilisation ainsi que des séminaires/conférences thématiques à destination des communes (élus et techniciens)
- Soutenir financièrement des associations œuvrant dans le champ de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Développer des outils d'observation et d'analyse en lien avec l'observatoire métropolitain de la délinquance, l'observatoire départemental des violences conjugales et tout autre outil d'observation et d'analyse de ces phénomènes
- S'inscrire dans une démarche nationale et européenne notamment en répondant à des appels à projets

Pilote : Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance, Toulouse Métropole

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 2**DÉVELOPPER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, AUPRÈS DU PUBLIC JEUNE AUX FINS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES, LE PLUS PRÉCOCEMENT POSSIBLE**

Le rôle des adultes dans la prévention des violences sexistes et sexuelles est primordial. Protéger les enfants contre toute forme de violence est un impératif qui s'impose à tous, et cette protection est un droit garanti par l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

En 2019, les mineurs représentaient plus de la moitié (55 %) des victimes de violences sexuelles (viols, agressions et harcèlement sexuels) connues des forces de sécurité. Cela représente plus de 30 000 enfants et adolescents. Parmi ces victimes mineures, 80% sont des filles (source, Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, 2020).

Actions principales :

- Étudier les caractéristiques de la jeunesse en métropole
- Mise en place de groupes de travail Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance
- Signer un contrat métropolitain de mobilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire intervenant dans cette thématique
- Développer les actions d'information, de communication

Pilote : Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance
Domaine Prévention jeunesse et directions concernées

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 3**S'ENGAGER DANS DES PROJETS EUROPÉENS**

L'Union européenne a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un de ses principes fondateurs et a imposé la prise en compte de l'égalité femmes-hommes par les différents programmes et fonds européens structurels et d'investissements à toutes les étapes des projets qu'ils financent.

Actions principales :

- Candidater au niveau européen pour tous projets permettant de mettre en avant l'égalité entre les femmes et hommes tel le projet Equality Right Values (Citoyens, égalité, droits et valeurs) Violences de genre 2022- 2023 portée par Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse

Ce projet vise à prévenir et combattre à tous niveaux, toutes formes de violences fondées sur le genre à l'égard des femmes et des filles, lutter contre la banalisation des violences verbales liées au genre en sensibilisant et mobilisant des professionnels en contact avec un public jeune 11-25 ans. Ce partenariat européen doit permettre de garantir un même niveau de protection dans toute l'Union Européenne pour les victimes de violences de genre. Il se traduira par l'obtention d'un financement permettant de nouvelles actions sur le territoire, si le projet venait à être retenu.

Pilote : Direction Internationale Europe et Contractualisation Toulouse Métropole & Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 4**SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE**

L'intégration des stéréotypes sexistes chez les jeunes influence les comportements (très souvent de façon inconsciente) et contribue à créer ensuite des inégalités entre les filles et les garçons. Par ailleurs, le premier état des lieux du sexisme en France réalisé par le Haut Conseil à l'Égalité et publié en janvier 2019 montre une prévalence encore massive du sexisme en France, or le sexisme prend souvent racine dès l'enfance. Le sexisme et le cyber sexisme touchent majoritairement les filles, mais aussi certains garçons qui ne correspondent pas aux normes masculines dominantes.

Dans les champs de compétences de la Métropole, il s'agira de contribuer à lutter contre les stéréotypes de genre chez les jeunes, faire évoluer les représentations et changer les comportements.

Actions principales :

- Renforcer la prise de conscience des jeunes, des professionnels et favoriser les actions collectives (Création de boîtes à outils spéciale jeunesse, jeux, quiz, vidéo)
- Développer les actions collectives dans les clubs de prévention
- Programmer des expositions adaptées à la question du genre et des stéréotypes
- Financer des associations permettant la sensibilisation des jeunes
- Élaborer des vidéos et affiches par et pour les jeunes de la Métropole
- Faciliter l'accès aux expositions et outils de la Métropole et de la Mission Égalité et Diversités pour l'ensemble des établissements scolaires
- Mettre en place une sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons par le biais de l'association prestataire de l'accompagnement social

Pilote : Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance et Mission Égalité Diversités - Domaine prévention jeunesse

Calendrier : 2023-2026

Axe

3

CONTINUER L'IMPULSION DES ACTIONS FEDERATRICES AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Toulouse Métropole mobilise l'ensemble des communes de son territoire pour progresser ensemble vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

A) Le rôle de soutien et d'ingénierie de Toulouse Métropole

Toulouse Métropole de par sa qualité de coordonnatrice, doit permettre aux communes quelles que soient leur importance, de bénéficier des supports des ressources et moyens des différentes directions métiers.

OBJECTIF 1

APPORTER UN SOUTIEN MÉTHODOLOGIQUE ET ORGANISATIONNEL AUX COMMUNES

C'est un appui aux porteurs de projet pour l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation de projets visant à l'amélioration de la qualité de ces derniers en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Il s'agit d'un accompagnement méthodologique de la Métropole jusqu'au suivi complet des projets de leur conception à leur évaluation.

Actions principales :

- Mobiliser l'ingénierie des chargés de mission de la Métropole pour accompagner les communes dans leurs projets (Pôle Santé Qualité de Vie au Travail, Mission Égalité Diversités, Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance)
- Mettre à disposition des communes les ressources des directions œuvrant en matière d'égalité (Pôle Santé Qualité de Vie au Travail, Mission Égalité Diversités, Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance)
- Co construire l'agenda des principaux événements en matière d'égalité femmes hommes et le communiquer

Pilote : Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance, Toulouse Métropole, et Mission Égalité Diversités

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 2

DÉFINIR UN CYCLE DE FORMATION ET DE CONFÉRENCES OUVERTS AUX ÉLUS ET TECHNICIENS RÉFÉRENTS DES COMMUNES

- Comprendre les enjeux de l'égalité femmes-hommes : réaliser un diagnostic par commune ;
- Impulser et conduire des actions transversales ou spécifiques sur l'égalité via Toulouse Métropole ;
- S'appuyer sur le collectif d'habitants pour mener une action publique locale.

Actions principales :

- Analyser et recueillir les propositions et les besoins des communes
- Co-construire avec le secteur associatif, le CNFPT et l'université Jean Jaurès des cahiers des charges de formation adaptés aux besoins repérés
- Mutualiser les formations et les organiser sur l'ensemble du territoire

Pilote : Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance Toulouse Métropole, et Mission Égalité Diversités

Calendrier : 2023-2026

B) Faire Métropole en matière d'égalité femmes-hommes

C'est agir sur les mentalités et les comportements individuels et collectifs. C'est continuer à agir pour corriger les inégalités, lutter contre les manifestations du sexisme, notamment les violences sexistes et sexuelles. Mais c'est aussi agir en amont, en questionnant les représentations et construire une métropole non-sexiste qui implique un engagement de toutes les communes. Cette ambition se porte dans une logique d'exemplarité.

OBJECTIF 1

ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS FÉDÉRATEURS POUR FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE COMMUNES ET L'IMPACT AUPRÈS DES HABITANTS

L'organisation d'évènements passe par les ateliers « égalité » mis en place depuis 2021, et qui ont largement contribué à la réalisation du présent plan d'actions. C'est dans ce cadre que les communes ont été sollicitées pour impulser des actions fédératrices autour de différentes thématiques liées à l'égalité.

Actions principales :

- Organiser des temps forts collectifs autour des journées internationales, nationales ou locales :
 - de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes en partenariat avec les associations et les institutions partenaires qui viennent en aide aux victimes dans le cadre de la Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes : mobiliser les citoyennes et les citoyens autour des enjeux de l'égalité, de la prévention et de la lutte contre les violences du 25 novembre en partenariat avec les associations et les institutions partenaires qui viennent en aide aux victimes tout au long du processus
 - de promotion de la Journée Internationale pour les droits des femmes (8 mars) avec l'extension de l'exposition « Femmes inspirantes, Femmes remarquables » à l'échelle de toute la métropole
 - de sensibilisation lors de la journée Internationale Unesco des Femmes et Filles de sciences (11 février)
 - d'extension au plus grand nombre d'enfants des communes du Prix littérature jeunesse égalité filles garçons (avril de chaque année)
 - d'organisation d'évènements communs sur proposition des communes autour des thématiques sportives, culturelles, sociales, sanitaires (exemples : pétanque mixte, festival des jeunes, octobre rose, collecte et distribution de protections hygiéniques pour les femmes...)
 - de réalisation de cartographies de l'ensemble des acteurs du territoire sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations (associations, consultants, organismes de formation)

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Egalité Diversités / Conseil Métropolitain de Sécurité Prévention de la Délinquance / Communes

Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 2

COMMUNIQUER DE FAÇON COORDONNÉE POUR LES ÉVÈNEMENTS DE DIMENSION MÉTROPOLITAINE

Actions principales :

- Organiser une communication cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain en articulant les moyens locaux et de Toulouse Métropole
- Réaliser des affichages communs lors des événements fédérateurs

Pilote : Conseil Métropolitain Sécurité Prévention de la Délinquance et Mission Égalité Diversités et Direction de la communication

Calendrier : 2023-2026

C) La promotion de projets innovants en partenariat avec les communes

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales. Ces innovations concernent aussi bien le produit et le service, que le mode d'organisation et de distribution, dans des domaines tels que le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre l'exclusion et les discriminations. " définition du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS). Toulouse Métropole poursuivra ses efforts en faveur d'une meilleure égalité entre les hommes et les femmes sur son territoire. Des actions déjà engagées seront reconduites.

OBJECTIF 1

ENCOURAGER ET SOUTENIR LES PROJETS DE DIMENSION INTERCOMMUNALE

Actions principales :

- Réaliser un appel à projets annuel en faveur de l'égalité femmes-hommes permettrait d'agir en faveur des droits fondamentaux des filles et des femmes. Devant revêtir un caractère innovant, il devra être réfléchi avec et par l'ensemble des parties prenantes du territoire de la Métropole, vers le tissu associatif avec des cofinancements de Toulouse Métropole et des communes volontaires
- Créer des synergies entre communes à l'échelle de « bassins de vie » en cohérence avec la territorialisation des services (mutualisation des moyens)
- Mettre en place des actions itinérantes

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Égalité Diversités / **Calendrier :** 2023-2026

OBJECTIF 2

CAPITALISER LES BONNES PRATIQUES DES COMMUNES ET LES DIFFUSER

Actions principales

- Recueillir et valoriser les exemples locaux, les retours d'expérience
- Élaborer des outils et des fiches techniques pratiques pour les communes
- Actualiser les guides existants

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Égalité Diversités / **Calendrier :** 2023-2026

Axe

4

AFFINER LES MESURES D'ÉVALUATION POUR PROGRESSER EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

Cet axe vise à mesurer les écarts entre les actions prévues et les actions réalisées. L'évaluation permettra d'obtenir un état annuel de la politique publique de l'égalité femmes hommes.

A) Un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants présentent annuellement, devant l'organe délibérant, préalablement à la présentation du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes.

Ce rapport a pour but de sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes et de rendre visible ce sujet. Il permet de présenter les données en matière d'égalité professionnelle, de recenser les politiques publiques menées pour l'égalité femmes-hommes par la collectivité, et de fixer des orientations pour corriger ces inégalités.

OBJECTIF 1

EVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Toulouse Métropole depuis 4 ans s'est engagée à réaliser ce bilan, il s'agit donc d'en poursuivre sa rédaction en partenariat avec les directions concernées.

Actions principales :

- Recueillir et analyser les données des directions métropolitaines et mutualisées ainsi que celles portées par le secteur associatif dans le cadre d'actions spécifiques
- Mesurer les écarts entre les réalisations et les objectifs du présent plan d'actions

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Egalité Diversités et directions concernées
Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 2

AJUSTER LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR DAVANTAGE D'ÉGALITÉ

Actions principales

- Identifier les actions à mettre en place pour réduire les inégalités constatées au sein de chaque direction et l'adaptation des politiques publiques

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Egalité Diversités et directions concernées
Calendrier : 2023-2026

B) Une gouvernance locale pour piloter et suivre le plan d'actions égalité femmes - hommes

Un comité de pilotage pour suivre le plan d'actions métropolitain égalité femmes-hommes permet aux actrices et acteurs investis sur les questions de l'égalité femmes-hommes de partager leurs compétences et leur détermination à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une instance décisionnaire, garante de la vision stratégique politique.

OBJECTIF 1

UN COMITÉ DE PILOTAGE SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'ÉLUE EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Officialiser la démarche politique par la création d'un comité de pilotage, composé des communes au travers de leur binôme élu / technicien.

Cette instance de partage, de questionnement, entrainera une dynamique fédérant les collectivités autour de préoccupations communes.

Actions principales :

- Réunir le comité de pilotage deux fois par an, dont un premier comité de pilotage printemps 2023
- Définir les orientations pour le comité de suivi technique

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Égalité Diversités
Calendrier : 2023-2026

OBJECTIF 2

PARTICIPER AU COMITÉ DE SUIVI TECHNIQUE MESURANT LES AVANCÉES DU PLAN D'ACTION

Le comité de suivi technique est une instance participative co-constructive, composée d'associations et techniciens dont la vocation est de mettre en application les orientations décidées lors du comité de pilotage d'une part et suivre les projets en cours d'autre part. Depuis 2021, plusieurs groupes de travail ont été réunis dans la cadre de la réalisation du présent plan. Ces temps de travail seront maintenus régulièrement afin de bien encren la notion de participation des communes, de leurs référents politiques, techniques et des habitants.

Actions principales :

- Identifier les référents de chaque commune participant au comité technique
- Sélectionner les associations et les habitants représentatifs
- Faire signer une charte d'engagement. Mobiliser au mieux les structures engagées en réunissant 4 fois par an les membres techniques des groupes de travail
- Réaliser des points d'étapes pour les projets en cours
- Appliquer les réajustements

Pilote : Toulouse Métropole, Mission Égalité Diversités
Calendrier : 2023-2026

DES LIENS UTILES

Plan égalité professionnelle VDT/TM 2021-2023
Égalité femmes-hommes (sharepoint.com)

Rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2021
<https://metropole.toulouse.fr/kiosque/rapport-metropolitain-egalite-femmes-hommes>

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
www.afccre.org - (Dossier thématique « égalité femmes hommes »)

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
www.haut-conseil-egalite.gouv.fr

Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE Occitanie)
Documents & publications | La préfecture et les services de l'État en région Occitanie (prefectures-regions.gouv.fr)

Plan interministériel égalité femmes hommes 2023-2027
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/presentation-du-plan-interministeriel-pour-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-2023-2027>



TOULOUSE MÉTROPOLE S'ENGAGE

toulouse
métropole